

ERRATUM

INTERNATIONAL AGREEMENT ON OLIVE OIL AND TABLE OLIVES, 2015

Following the detection of mistakes in the International Agreement on Olive Oil and Table Olives, 2015, it is hereby noted that:

Article 11, paragraph 6: The French and Spanish versions should refer to paragraph 3 instead of paragraph 2 of article 4.

The Arabic and English versions are correct.

Article 16, paragraph 10: The end of this paragraph in the Spanish version should read “Miembros actuales o anteriores” instead of “miembros actuales o futuros”

The Arabic, English and French versions are correct.

Article 29, paragraph 1: The French version should read "Ces conditions sont transmises par le Conseil des Membres au dépositaire", instead of "Ces conditions sont transmises au Conseil des Membres par le dépositaire »

The Arabic, English and Spanish versions are correct.

ACCORD INTERNATIONAL DE 2015 SUR L'HUILE D'OLIVE ET LES OLIVES DE TABLE

Des erreurs ayant été détectées dans le texte faisant foi de l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table, les corrections suivantes sont communiquées :

Article 11, paragraphe 6 : Les versions française et espagnole doivent faire référence à au paragraphe 3 de l'article 4 au lieu du paragraphe 2 de l'article 4.

Les versions anglaise et arabe du texte sont correctes.

Article 16, paragraphe 10 : La version espagnole *in fine* doit dire « Miembros actuales o anteriores » au lieu de "miembros actuales o futuros"

Les versions anglaise, arabe et française du texte sont correctes.

Article 29, paragraphe 1 : la version française doit dire "Ces conditions sont transmises par le Conseil des Membres au dépositaire", au lieu de "Ces conditions sont transmises au Conseil des Membres par le dépositaire »

Les versions anglaise, arabe et espagnole sont correctes.
